



HANDICAP SANTE
ASSOCIATION PERE MICHEL GUIMBAUD
Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
1 bis rue de la Concorde - 78140 Vélizy
handicapsante@wanadoo.fr
www.handicapsante.org

Vélizy, le 8 novembre 2012

Chers Amies et Amis de HANDICAP SANTÉ,

En 2012, HANDICAP SANTÉ a organisé trois missions chirurgicales et a relevé le défi que nous nous étions lancé l'année dernière : allonger d'une semaine chaque mission à Moundou, deuxième ville du Tchad, où nous intervenons, afin d'améliorer les soins post-opératoires, animer des sessions de formation auprès des personnels de santé locaux et développer la chirurgie plastique.

Les demandes de chirurgie sont toujours importantes. Avant que la poliomyélite ne soit totalement éradiquée grâce à des campagnes de vaccination efficaces, nos équipes doivent continuer à opérer et à remettre des enfants debout. De nouveaux fléaux apparaissent, les accidents de la circulation. Nombreux sont les estropiés de la route, jeunes à moto circulant sans casque sans aucune notion du code de la route.

Notre mission auprès des handicapés se poursuit sans relâche. De plus en plus de volontaires médecins et paramédicaux souhaitent intervenir avec notre, votre association. Pour rendre cela possible nous avons besoin de votre soutien.

Votre aide financière constitue l'essentiel des financements de nos actions, elle est vitale pour continuer à opérer les handicapés, polios, accidentés de la route ou de la vie quotidienne, et leur permettre de retrouver l'autonomie. Marcher debout, c'est une dignité retrouvée.

Merci encore pour votre générosité et votre fidélité. Nous comptons sur vous !

Chantal Lory-Charrier
Présidente

Je soutiens HANDICAP SANTÉ pour ses missions chirurgicales au bénéfice des handicapés tchadiens

- en m'acquittant de ma cotisation annuelle de 15 euros
- en faisant un don de : _____ euros
(Règlement libellé à l'ordre de **HANDICAP SANTÉ**)

Merci de m'adresser le reçu fiscal* correspondant à ce don à l'adresse ci-dessous :

Donateur (Civilité / Prénom / NOM) : _____

Adresse : _____

Mail : _____

** Dans le cadre de la loi de finances en vigueur en 2012, il est possible de déduire 75% du don effectué de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 521 €) et 66% pour la part comprise entre ce plafond et 20% du revenu imposable.*

Bulletin et chèque sont à retourner au **SECRETARIAT HANDICAP SANTÉ**
1 bis rue de la Concorde 78140 Vélizy - France - Tél. / Fax : +33 (0) 1 34 65 17 7